

PÔLE ENR PREFECTURE DU DOUBS

30 JUIN 2022

1. Etat des lieux : l'énergie éolienne à l'échelle de la CCDB :

2

2 parcs éoliens existants sur le territoire Doubs Baumois : soit 25 éoliennes mises en service fin 2017, exploitées par la société canadienne Innergex.

Puissance installée : 69,5 MW (25 machines X 2,78 MW). Hauteur totale des éoliennes : 170 m.

Parc	Commune	Nombre d'éoliennes
Parc Eolien Rougemont-Baume	Autechaux	1
	Rillans	1
	Vergranne	5
	Verne	4
Parc éolien Vaite- Bussières	Cendrey	3
	Rougemontot	4
	Tour de Scay	4
	Villers-Grélot	3
Nombre total d'éoliennes sur la CCDB		25

1. Etat des lieux : pacte fiscal en place entre la CCDB et les communes

3

Depuis le 01/01/2018 la CCDB met en œuvre un pacte fiscal avec les communes accueillant des éoliennes sur leur territoire : à ce titre elle leur reverse une quote-part de la FPU perçue.

Soit un montant forfaitaire de 5200€ par éolienne (établi en 2018), correspondant à :

- **28.57% de l'IFER** perçu par la CCDB, correspondant à **20% du montant total de l'IFER** (c'est également ce qui est prévu depuis la loi de Finances 2019 pour les éoliennes installées après le 01/01/2019) ;
- **50% de la CFE** ;
- **50% de la CVAE.**

2. Un volontarisme de l'intercommunalité basé sur l'expérience passée

4

- Implantation du parc éolien Rougemont – Baume dans le cadre d'une ZDE (zone de développement éolien).
Dont 11 éoliennes sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Baumois (sur les 29 éoliennes composant le parc).
- Libre choix des communes / lieux d'implantation des machines.
Conséquences lourdes liées à la situation de certaines éoliennes : problématique de la zone d'activités Europolys notamment.
- Changements réguliers d'exploitants : non prise en compte des réclamations, absence de relation de confiance avec les collectivités...

Depuis 2017 la société Innergex exploite les 2 parcs : partenariat de qualité avec l'entreprise, centre de maintenance situé sur le territoire Doubs Baumois (au cœur de la zone d'activités Europolys), commissions de suivi annuelles pour chaque parc réunissant acteurs publics et privés.

3. L'ambition renforcée de la CCDB : vers un « mix énergétique » vertueux

5

- CCDB territoire **TEPos**, déjà engagé et tourné vers un avenir durable.
 - Enjeu de conserver cette dynamique locale pour répondre aux enjeux de la transition écologique.
 - Contexte de hausse des prix de l'énergie : nécessité de diversifier et développer de nouvelles sources d'alimentation en énergie, pour plus d'autonomie.
- Cette ambition figure au sein du **Contrat de relance et de transition écologique** signé entre l'Etat et la CCDB en janvier 2022. Concrètement, plusieurs orientations ont été fixées en matière d'EnR :
 - **Développement cohérent de l'énergie éolienne**, dans le cadre d'une concertation à l'échelle intercommunale ;
 - **Développement de l'énergie solaire** : panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments intercommunaux, accompagnement des projets communaux et privés.
 - **Rénovation BBC des bâtiments publics** ; chauffage bois énergie si possible.

3. L'ambition renforcée de la CCDB : vers un « mix énergétique » vertueux

6

De 2016 à 2018, la production d'EnR de la CCDB a quasiment quadruplé et a atteint 202 GWh/an, correspondant à plus de 23% de la consommation totale du territoire.

Ainsi grâce au parc éolien actuel, le territoire Doubs Baumois a atteint les objectifs de la loi TEPCV à horizon 2030.

■ Les objectifs de la CCDB :

- Production de 400 GWh/an d'ici à 2050 ;
- Répartition des ENR :
 - **70 % Energie Éolienne : 280 GWh/an.** La production actuelle des parcs de 150 GWh/an détermine la production attendue à **130 Gwh/an** ;
Réserve potentielle de 150 Gwh/an (renouvellement avec une puissance supérieure - éoliennes de 6 MW)
 - **30 % Autres EnR dont l'énergie solaire, le bois énergie... : 120 GWh/an.**

3. L'ambition renforcée de la CCDB : vers un « mix énergétique » vertueux

7

	2012	2018	Objectif 2030	Objectif 2050
Consommation d'énergies finales (GWh/an)	800	880	640	400
Production d'ENR (GWh/an)	52	202 (dont 152 éolien)	200	400

Cet objectif implique d'encadrer le nombre de nouvelles éoliennes, leur répartition sur le territoire ainsi que leur puissance en fonction des lieux d'implantation.

4. Une coordination indispensable à l'échelon intercommunal

8

- **Fin 2020 et année 2021 : multiplication des contacts par les développeurs éoliens avec la CCDB et les communes (de manière séparée).**
 - 12 sociétés au total dont l'exploitant actuel Innergex.
 - La CCDB fixe l'objectif d'un seul dossier pour le territoire.
- **D'où l'importance d'une concertation qui doit être envisagée à l'échelle intercommunale :**
 - Objectif d'homogénéiser les conditions d'implantation des éoliennes ainsi que les pratiques financières des différents développeurs.
 - Il s'agit de prendre en compte les contraintes techniques mais également les volontés locales d'acceptation des projets éoliens.

4. Une coordination indispensable à l'échelon intercommunal

9

Le développement éolien étant d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes Doubs Baumois a proposé de conduire cette coordination :

- Questionnaire aux 58 communes du territoire
- Modèle de délibération « de principe » : les conseils municipaux se positionnent à priori en faveur ou en défaveur d'un projet éolien sur le territoire de leur commune.
- L'objectif pour la CCDB est ensuite de conduire la réflexion avec les communes favorables à l'implantation d'éoliennes.

La CCDB soutiendra et accompagnera uniquement les projets qui seront établis dans le cadre d'un **schéma unique de développement concerté**, prenant en compte la globalité du territoire.

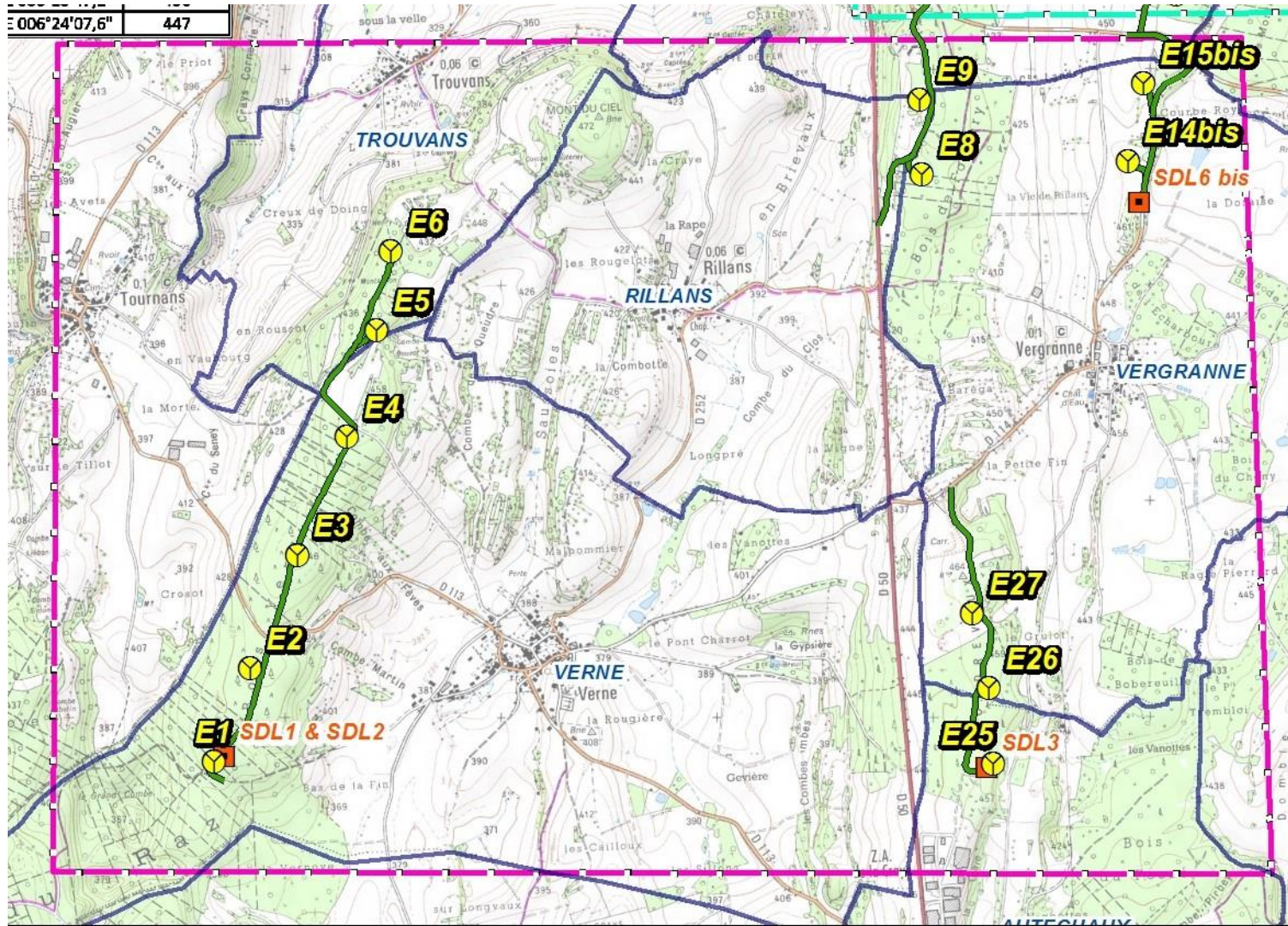
5. Le rôle de la CCDB : obtenir des conditions identiques sur l'ensemble du territoire

10

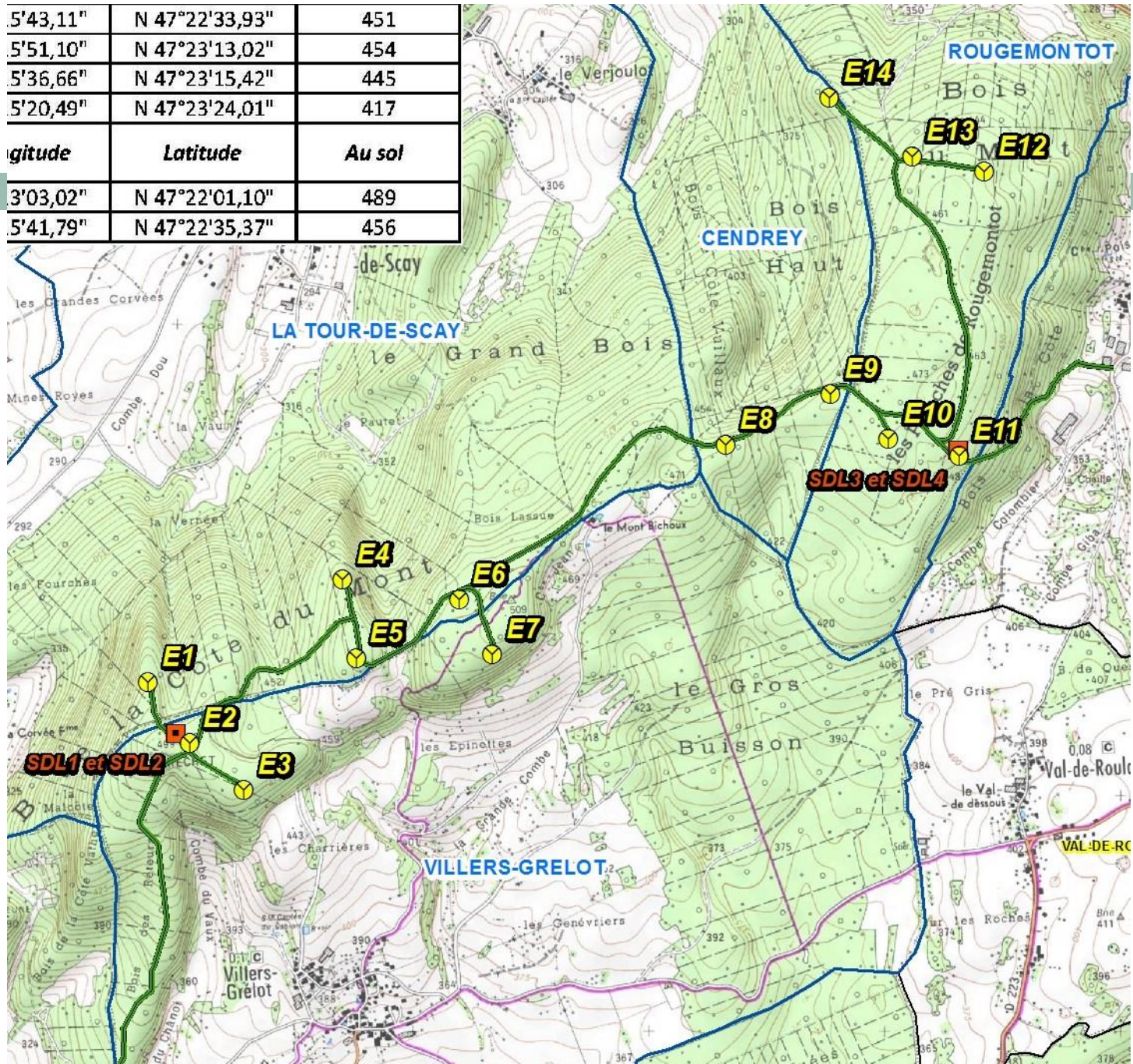
- Distances des habitations au minimum de 1000 mètres ;
- Concertation avec les communes sur les lieux et conditions d'implantation ; implantation sur des terrains communaux uniquement ;
- Protocole signé des trois parties (développeur, commune et CCDB) ;
- Encadrement de la puissance installée des éoliennes selon les spécificités des sites envisagés ;
- Modalités de financement identiques : loyers, mesures d'accompagnement... ;
- Cas d'une commune propriétaire de terrains sur le territoire d'une autre commune : quelle compensation ? quelles modalités ?
- Cas des communes limitrophes situées à une distance proche des éoliennes, qui subissent les nuisances sans aucune contrepartie : quelle compensation ? quelles modalités ?
- Volet participatif (la CCDB souhaite proposer un modèle applicable sur l'ensemble de son territoire, qu'il s'agisse de la participation des citoyens ou de celle des collectivités)
- Etc.

Parc Eolien Rougemont-Baume : 11 éoliennes

11



5'43,11"	N 47°22'33,93"	451
5'51,10"	N 47°23'13,02"	454
5'36,66"	N 47°23'15,42"	445
5'20,49"	N 47°23'24,01"	417
Longitude	Latitude	Au sol
3'03,02"	N 47°22'01,10"	489
5'41,79"	N 47°22'35,37"	456



Parc Eolien
Vaite
- Bussières :
14 éoliennes